

DÉCISION DU MAIRE

Jeunesse

Nathalie OGLIOTTI

Décision n° DEC_2024_040

Objet : Contrat de réservation de 2 journées culturelles à Provins pour l'Espace Jeunesse

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer des sorties culturelles aux jeunes Paraysiens.

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de réservation avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire de Provins sis 4 chemin de Villecran à Provins (77160), et la Ville, représentée par son Maire, Madame Nathalie LALLIER, pour 2 sorties avec ateliers culturels, les jeudis 11 et 18 avril 2024, pour les jeunes paraysiens fréquentant l'Espace Jeunesse.

Article 2 : Les réservations s'entendent sur la base d'ateliers pouvant accueillir 24 jeunes et 3 accompagnateurs adultes.

Article 3 : Les tarifs de ces deux journées s'élèvent respectivement à 550 € (cinq-cent-cinquante euros) pour le 11 avril et 580 € (cinq cent quatre-vingts euros) pour le 18 avril.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240408-DEC_2024_040-AU